



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

*Qui proroge jusqu'au 1.^{er} Avril 1764, le
délai des déclarations à faire concernant les
Papiers de Canada.*

Du 5 Janvier 1764.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

SUR le compte qui a été rendu au Roi, étant en son Conseil, que plusieurs particuliers, propriétaires ou dépositaires de papiers de Canada, ont été dans l'impossibilité de faire pour aucuns desdits papiers, les déclarations ordonnées par l'arrêt de son Conseil du 24 décembre 1762, dans les délais portés par ledit arrêt & par celui du 15 mai suivant, soit parce que lesdits papiers

